

VÉTÉRINAIRES ET MÉDECINS : PROCHES OU LOINTAINS ?

Gilbert Jolivet¹

A une telle question, réponse forcément incertaine pour échapper au simplisme de la formulation.

Parce qu'il s'agit de médecine, au service de l'Homme comme à l'égard des animaux, des conjonctions s'établissent logiquement et les acteurs de chacun des deux domaines ne peuvent pas s'ignorer. Parce que l'Homme et l'animal ne sont pas à égalité, que des objectifs divergent, que des discriminations sociologiques s'opèrent, que des moyens techniques diffèrent, il est tout aussi évident que vétérinaires et médecins ne cohabitent pas régulièrement sur les mêmes terrains. Les rapports sont donc complexes et s'analysent en fonction des niveaux de contacts, des intérêts réciproques, de la qualité des échanges, du poids des corporatismes. En ce sens, ils peuvent se mesurer sur une large gamme qui irait du rien à l'excellence.

N'est-il pas vain, dans ces conditions, de tirer des enseignements de cette confrontation avec l'espoir de la rendre plus constructive ? Alors que des associations scientifiques rassemblent des médecins et des vétérinaires sur des sujets d'intérêt commun – et l'AEEMA, à cet égard, est exemplaire, en focalisant ses derniers débats sur les zoonoses – il n'est pas superflu de jeter un regard sur ces rapports, ne serait-ce que pour revenir sur la spécificité vétérinaire et sur les meilleures chances de sa valorisation.

Cela étant, j'avance mon propos avec prudence, car mon éloignement des cercles de réflexion et des instances décisionnelles m'autorise beaucoup plus à jouer sur des impressions passées qu'avec les données du présent.

Des inégalités professionnelles qui n'excluent pas des convergences

Il y a au moins trois raisons évidentes pour que la profession vétérinaire ne puisse jamais se mettre sur un pied d'égalité avec le corps médical.

La première est d'ordre démographique ; le rapport entre le nombre des vétérinaires et celui des médecins est environ de 1 à 15 ; il se passe de commentaires.

La deuxième est philosophique ; les animaux n'ont évidemment pas un statut qui les met dans une situation comparable à celle de l'Homme. Si l'éthique nous porte à prodiguer aux animaux, comme êtres sensibles, des soins attentifs, notre sollicitude ne va pas jusqu'à leur garantir les mêmes soins qu'aux humains (à moins de souscrire aux thèses de quelques philosophes anglo-saxons, de mieux en mieux écoutés par ailleurs, qui prônent l'égalitarisme avec la « libération animale »...). Si la santé humaine, dit-on, n'a pas de prix, la santé animale en a un. La médecine vétérinaire est une médecine « économique » qui ne peut pas éviter d'intégrer, dans son exercice, des considérations financières, assurant un bon état sanitaire aux animaux d'élevage dans des conditions toutefois compatibles avec la rentabilité de leur exploitation.

Le dernier motif majeur du décalage entre les deux domaines, tient aux bénéfices que la médecine vétérinaire tire du corps médical, de ses connaissances scientifiques, de ses méthodes, de ses techniques, de son vocabulaire même. Elle se calque sur la science médicale d'une façon encore plus visible depuis quelques années avec le développement de la médecine des animaux de compagnie, beaucoup plus performante qu'autrefois, pour une bonne part tributaire des acquis de la médecine humaine.

¹ Membre d'honneur de l'AEEMA

Ce constat ne doit cependant pas mettre l'activité vétérinaire dans une situation d'infériorité. Elle a une spécificité suffisamment marquée pour se situer à côté et non dans l'accrochage direct de la médecine humaine.

D'abord, le rôle que jouent les vétérinaires dans la prévention des maladies animales transmises à l'Homme, les contrôles qu'ils exercent pour garantir la salubrité des produits animaux destinés à l'alimentation humaine, font de la profession un instrument majeur de sauvegarde de la santé publique.

Par ailleurs, d'une façon moins spectaculaire, d'une portée encore bien limitée mais peut-être à terme, les observations et investigations faites sur des animaux malades ainsi que les multiples expérimentations qu'elles suscitent, peuvent offrir des possibilités d'avancées à la science médicale. L'histoire, à cet égard, est instructive. A titre d'exemple, on peut évoquer la mémoire de Delafond, savant enseignant alforien, qui, autour de 1830, transpose sur le cheval et le bétail, les techniques d'auscultation que Laennec vient d'appliquer sur l'Homme ; quelques années après, le même Delafond saura utiliser le microscope plus tôt que les médecins de l'époque. En examinant le sang d'animaux charbonneux, il y découvre des bâtonnets caractéristiques, les « bactériidies » qu'il reconnaît comme des animalcules vivants, sans toutefois pouvoir leur attribuer l'origine de la maladie. Il n'empêche, il ouvre la voie aux travaux ultérieurs de scientifiques vétérinaires, comme Galtier ou Toussaint, qui, en publiant de beaux travaux sur l'origine et la prévention des maladies infectieuses, peuvent se prévaloir d'avoir adhéré, avant les médecins, aux théories de Pasteur et même revendiquer un certain droit d'antériorité sur ses découvertes. C'est bien dans ce domaine de la microbiologie que la science vétérinaire s'est montrée novatrice en contribuant aux avancées de la science médicale. Combien de fois, Ch. Mérieux, promoteur d'une industrie pharmaceutique de l'immuno-prévention, et lui-même médecin, n'a-t-il pas mis en avant l'aide que lui ont apportée les vétérinaires, riches d'une expérience acquise sur les animaux, pour développer de nouvelles techniques de prévention des maladies infectieuses humaines.

Pour une symbiose plus étroite

Une conjonction d'intérêts, tout autant spéculatifs que tournés vers des applications pratiques, peut donc réunir médecins et vétérinaires dans un esprit de symbiose.

Le constat d'un présent peu encourageant

Durant ces dernières années, les relations ne se sont guère concrétisées qu'en termes de rencontres individuelles, suscitées souvent par l'existence de liens personnels amicaux, nés de compétences communes sur les mêmes domaines scientifiques. J'aurais mauvaise grâce à ne pas faire référence à la parasitologie, qui offre suffisamment de maladies communes à l'Homme et aux animaux pour que les protagonistes échangent facilement leur savoir. J'ai, par exemple, le souvenir des anadémies de trichinose de 1984 et 1985 qui ont suscité rapidement de bonnes collaborations personnelles, poursuivies plus tard, entre médecins et vétérinaires, pour approfondir conjointement les connaissances sur cette helminthose.

Est-ce la tendance à encourager aujourd'hui la transdisciplinarité, les échanges entre scientifiques ou praticiens de formations différentes, quoique connexes ? Il semble que des rapprochements s'opèrent maintenant plus facilement, que des manifestations de mutuelle information, comme celle qu'à organisée l'AEEMA, confortent cette impression de moins grande étanchéité entre les domaines humains et vétérinaires.

Voilà qui serait de bon augure. Encore faut-il, pour rendre plus vivants et réguliers ces échanges, que des obstacles soient levés, en particulier ceux qui relèvent des institutions.

Le ministère chargé de la santé ne s'est guère intéressé à l'activité vétérinaire. Du moins était-il dans cette situation de surdité à l'époque où j'entretenais avec lui des relations au titre du ministère chargé de l'agriculture ; l'aimable condescendance de mes interlocuteurs était manifeste. J'ai le souvenir d'une sous-directrice de la direction de la santé contestant que les vétérinaires puissent s'impliquer dans le contrôle de l'alimentation humaine et estimant que les articles du code rural relatifs à l'hygiène alimentaire et redécouverts à cette occasion, demandaient à être modifiés pour ne s'appliquer qu'à l'alimentation animale ; propos sans humour, confirmés ultérieurement par écrit... Il est probable que le climat s'est amélioré ces dernières années, notamment depuis l'épisode de l'ESB qui, par la force

des choses, a engagé les autorités sanitaires à prendre en compte le rôle exercé par la communauté vétérinaire sur la connaissance et la prévention de la maladie.

L'INSERM ne s'est pas ouvert aux structures vétérinaires, hormis quelques rares collaborations entreprises sur des initiatives individuelles ; les associer à son organisation se justifierait dans la mesure où la connaissance de la pathologie animale spontanée peut, dans certaines limites mais sûrement avec profit, aider à une meilleure maîtrise de la santé humaine.

Quant à l'AFSSA, elle a simplement mis les vétérinaires sous l'éteignoir.

Cette situation, on peut l'accepter, la laisser évoluer au gré d'une lente transformation des mentalités et des structures, qui amènerait les sciences du vivant à éviter un cloisonnement encore trop étanche aujourd'hui.

Il est aussi permis de souhaiter conserver le refuge d'une position indépendante, ou qui en a du moins les apparences. La profession vétérinaire est en marge du monde médical ; qu'elle y reste, au risque, sinon, d'être minimisée et de perdre un certain nombre de ses prérogatives actuelles.

On peut, à l'inverse, regretter de ne pas favoriser davantage des initiatives qui ne pourraient que renforcer la spécificité vétérinaire, lui donner un lustre supplémentaire, offrir une plus grande audience à ses acteurs. J'incline dans ce sens.

Les conditions d'un rapprochement et leurs aléas

Je perçois comme majeures deux de ces conditions.

La première tient à la **formation**.

Le vétérinaire, dans son exercice professionnel, est un médecin mais aussi un hygiéniste et un zootechnicien tourné vers le monde rural. Depuis longtemps attachée au milieu agricole, il n'était pas illogique que la profession soit sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Aujourd'hui, sous l'effet de l'évolution des structures et de l'économie agricoles, les vétérinaires voient se réduire le caractère rural de leur activité ; en revanche, celle-ci s'est beaucoup étendue vers le domaine des animaux de compagnie, entraînant une « médicalisation » plus spécialisée. Il peut paraître assez paradoxal que ce soit le moment choisi, d'un côté pour que les services vétérinaires et leur personnel s'intègrent davantage aux structures administratives de leur ministère, de l'autre pour que la formation de premier cycle des futurs vétérinaires s'opère maintenant au sein de préparations communes avec les futurs ingénieurs agronomes. Il y avait de bonnes raisons pour de telles réformes, mais on doit constater que durant deux années, on va former des vétérinaires comme de futurs ingénieurs, mathématiques à la clé. Est-ce la meilleure façon de préparer les étudiants à la connaissance de la pathologie ? Or, celle-ci constitue bien l'essence de la formation vétérinaire ; fondement de l'exercice professionnel, elle offre aussi, indépendamment de lui, des capacités de jugement et de comportement qui allient aux compétences scientifiques savoir-faire, perception systémique et pragmatique. Dans cette perspective, l'enseignement clinique doit conserver une priorité, puisque c'est de lui que le vétérinaire tiendra en grande partie sa spécificité. Trouvera-t-il encore assez de place dans cette réforme ? Je crains qu'on ne sacrifie cette indispensable formation pathologique, ce qui limiterait encore la qualité d'un dialogue renouvelé avec le domaine médical.

La seconde est relative à la **recherche**.

Les zoonoses, avec l'apparition de maladies humaines d'origine animale, nouvelles ou récurrentes (les exemples des encéphalopathies spongiformes ou du complexe des infections grippales sont caractéristiques), offrent un domaine d'études sur lequel vétérinaires et médecins pourraient travailler plus étroitement. Il est superflu d'y insister.

Si la maîtrise de l'hygiène des produits alimentaires d'origine animale ressortit en premier lieu aux laboratoires de contrôle, les structures de recherche médico-vétérinaires y contribuent en approfondissant les connaissances toxicologiques ou microbiologiques.

La pathologie animale spontanée, telle que la connaissent souvent fort bien les cliniciens vétérinaires, peut constituer des modèles pour l'étude comparative de maladies ou d'affections touchant d'autres espèces, dont l'Homme. La médecine humaine en tirerait profit en formulant de nouvelles hypothèses étiologiques, en proposant des essais thérapeutiques ou en suscitant des modalités expérimentales originales. Cette perspective ne s'est guère concrétisée jusqu'ici. Elle n'est pas irréaliste, mais ne trouvera crédit que si la recherche vétérinaire s'organise en conséquence.

Prise dans son ensemble, la médecine humaine ne s'intéressera aux vétérinaires qu'en proportion de l'intérêt qu'elle trouvera dans les apports des investigations faites sur les animaux et leurs produits. Pour susciter cette adhésion, les instances médicales devraient rencontrer des ensembles organisés représentatifs ; une structure de recherche personnalisée en serait un.

Tel n'est pas le cas ; la **recherche vétérinaire n'existe plus en tant que telle.**

Le CNEVA a été balayé pour s'intégrer à l'AFSSA ; les laboratoires demeurent, mais la référence vétérinaire disparaît. Pour éviter cet escamotage, lourd de conséquences, en termes de crédibilité, le CNEVA n'a reçu ni le soutien de son ministère de tutelle, ni celui de la profession, ni même celui de ses propres agents.

L'INRA n'a jamais fait renaître la mention « recherches vétérinaires » telle qu'elle figurait en 1961 lors de la création du secteur correspondant. Il faut, certes, savoir gré à l'établissement de son effort récent pour doter les écoles vétérinaires d'un nombre appréciable de postes scientifiques, mais, pour l'INRA, la recherche vétérinaire est éclatée en champs disciplinaires dont l'approfondissement scientifique ne justifie pas qu'ils soient regroupés sous une référence « professionnelle ». Par ailleurs, l'établissement répugne à prendre en compte les incidences médicales des recherches cliniques sur l'animal, notamment sur l'animal de compagnie qui ne ressort pas de la culture traditionnelle de l'organisme.

Quant à l'IEMVT, sa spécificité est quelque peu éclipsée au sein de l'ensemble composite du CIRAD où il ne constitue qu'un simple département.

Se référant à la qualité des travaux menés dans les laboratoires, la communauté scientifique ne se soucie pas de la dispersion et de l'incohérence des recherches à finalité « vétérinaire ». Chez les plus directement intéressés, un esprit d'abandon résigné prévaut. Dans le contexte actuel de réflexion et de consultation sur la réorganisation des structures de recherche françaises et sur la mobilisation des moyens afférents, je n'ai pas entendu une voix autorisée tenter de susciter un intérêt pour l'organisation d'une recherche vétérinaire harmonisée (mais peut-être suis-je mal informé).

A mon sens, dans la perspective d'une meilleure adéquation avec la médecine – mais est-ce bien un objectif partagé par nos décideurs ? – on ne redonnera du sens, de la vigueur, de la personnalité à la recherche sur les maladies animales et sur leurs conséquences qu'autour des écoles vétérinaires. Beaucoup d'arguments militent pour un tel engagement : image honorable d'établissements chargés d'histoire ; enseignants-chercheurs ouverts aux exigences de la recherche ; renforcement des moyens scientifiques ; originalité de la recherche clinique.

Dans cette perspective, les laboratoires de l'ex-CNEVA devraient être annexés à chacune des ENV en fonction de leur situation géographique ; l'INRA poursuivrait sa coopération sur des objectifs bien définis dans le cadre d'UMR éventuellement remodelées.

L'ensemble des activités scientifiques des ENV seraient réunies sous l'autorité d'un « Institut national de recherche vétérinaire » - qui interviendrait comme une structure « sans murs » - chargé de coordination scientifique, d'engagement programmatique, de répartition de moyens, d'organisation des évaluations.

Cette dernière proposition est dérangeante, j'en conviens et, à ce titre, ne mérite sans doute pas un plus ample développement. Mais la question posée au début de ce propos serait totalement vaine si les réponses ne laissaient pas percevoir un engagement assorti d'options, fussent-elles utopiques.

